



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

<p>Date de convocation : 20/02/2023 Nombre de Conseillers en exercice : 27 Nombre de Conseillers Présents : 22 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de Conseillers votants : 25 Date d'affichage : 08/03/2023</p>
--

<p>VOTE : Voix Pour : / Voix contre : / Abstentions : /</p>
--

L'an deux mil vingt-trois le 1^{er} mars à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoint, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Nicolas BUSNOT

Absents Excusés : Mme Martine BIDAULT, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET

Ont donné pouvoir : Mme Martine BIDAULT à Mme Paméla LAMBERT, Mme Béatrice MIKUSINSKI à M. Fabrice EGRET, M. Jean-Paul SAUVAGET à M. Christian RICHARD

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX, M. Antoine BIGNON

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

<p>OBJET : Désignation d'un membre délégué titulaire pour représenter la Commune au sein de l'Association Mission locale en remplacement d'un conseiller démissionnaire</p>
--

➡ **Rapporteur M. le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-8, L 2121-21, L 2121-33,

Vu le courrier préfectoral en date du 23 janvier 2023 acceptant la démission de M. Guillaume DUDRAGNE de ses fonctions de 5^{ème} adjoint et conseiller municipal ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner des membres délégués pour représenter la commune au sein des organismes extérieurs.

Considérant que la désignation des délégués représentants la commune est faite au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

➡ **Le conseil municipal, à l'unanimité**

➤ **DECIDE** de ne pas avoir recours au scrutin secret conformément à l'article L 2121-21 du CGCT ;

M. le Maire demande s'il y a des candidats.

Candidat : M. Fabrice EGRET

Ont obtenu : **M. Fabrice EGRET : 22 voix pour et 3 abstentions (Mme Hélène Debacker + pouvoir de M. Jean-Paul Sauvaget et M. Christian RICHARD)**

M. Fabrice EGRET ayant obtenu 22 voix a été désigné membre titulaire pour représenter la commune au sein de l'Association Mission Locale.

M. Fabrice EGRET étant précédemment membre suppléant au sein de l'Association Mission Locale, il doit être procédé à la désignation d'un membre suppléant pour le remplacer.

M. le Maire demande s'il y a des candidats :

Candidat : Mme Martine LEMOINE

Ont obtenu : **Mme Martine LEMOINE : 22 voix pour et 3 abstentions** (Mme Hélène Debacker + pouvoir de M. Jean-Paul Sauvaget et M. Christian RICHARD)

Mme Martine LEMOINE ayant obtenu la majorité des voix a été désignée membre suppléant pour représenter la commune au sein de la Mission Locale.

Ainsi fait et délibéré à Sées, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 7 mars 2023